



N° 78
Septembre
2018

AU GREZ DE L'INFO

www.grez-doiceau.be

LE JOURNAL DE LA COMMUNE À L' ATTENTION DE SES HABITANTS !

| Archennes | Biez | Bossut-Gottechain | Doiceau | Gastuche | Grez-Centre | Hèze | Néthen | Pécrot |

LE 14 OCTOBRE NOUS VOTONS !

Acte démocratique par excellence,
voter est un droit mais surtout un devoir !

SOMMAIRE

- PAGE 2 :**
QUELQUES CHIFFRES
- PAGE 3 :**
EDITORIAL
- PAGE 4 :**
CONSEILS COMMUNAUX
- PAGES 5-6-7 :**
ÉLECTIONS
COMMUNALES 2018
- PAGE 8 :**
INFOS PRATIQUES
- PAGE 9 :**
ENVIRONNEMENT/LAÏCITÉ
- PAGE 10 :**
SPORT/INFORMATIQUE
- PAGE 11 :**
CULTURE
- PAGE 12 :**
CULTURE/JEUNESSE
- PAGES 13-14 :**
LOISIRS
- PAGE 15 :**
VOUS Y ÉTIEZ
- PAGE 16 :**
AGENDA

Administration communale

Place Ernest Dubois 1
 (entrée principale rue du Pont au Lin)
 1390 Grez-Doiceau
 Tél.: 010/84.83.00
www.grez-doiceau.be
info@grez-doiceau.be

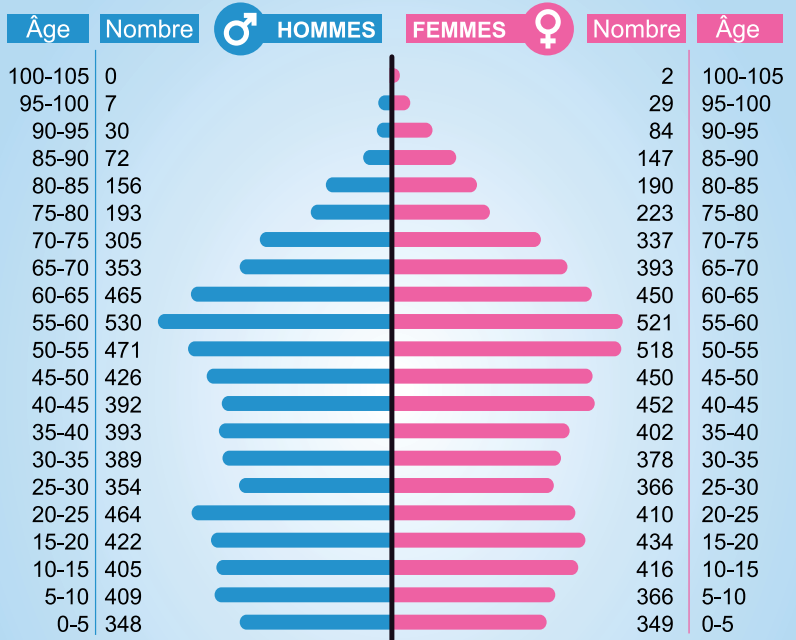
VOUS SOUHAITEZ PUBLIER UN ARTICLE ?
 Votre article devra parvenir au service communication par courriel à info@grez-doiceau.be au plus tard pour le **7 novembre 2018**.
 Le Collège communal se réserve le droit de ne pas publier les articles.



Editeur responsable :
 Sybille de Coster-Bauchau
 Députée-Bourgmestre
 Place Ernest Dubois 1 à 1390 Grez-Doiceau

Copyright :
 Freepik, pixabay.com, Au Grez des Arts, Shutterstock, Jennifer Vanconingsloo.

PYRAMIDE DES ÂGES*



TOTAL HOMMES
6584

TOTAL GÉNÉRAL
13501

TOTAL FEMMES
6917

ÂGE MOYEN DES HABITANTS DE LA COMMUNE
POUR L'ANNÉE EN COURS

HOMMES
40

MOYENNE
41

FEMMES
42

*Graphique du nombre d'habitants en fonction de l'âge à la date du 18/07/2018

**BON
À VALOIR
RAPPEL**

Dans le cadre de la taxe forfaitaire sur l'enlèvement des immondices, un bon à valoir donnant droit à des sacs prépayés vous a été délivré en même temps que l'avertissement extrait de rôle. En échange de ce bon, les sacs prépayés peuvent être obtenus en vous présentant à l'Administration communale, à l'adresse suivante : rue du Pont au Lin, du lundi au samedi de 9h à 12h.

Attention !
Date ultime de retrait : le 31 décembre 2018.

La collecte des papiers-cartons en conteneur,
c'est possible !



Plus d'infos :

www.grez-doiceau.be/actualites/collecte-des-dechets



« Il n'y a pas d'au revoir pour nous. »

Mahatma Gandhi

Six années se sont écoulées. De beaux projets ont vu le jour comme celui de la rénovation du Home Jean Renard, la construction de 10 logements publics et d'une crèche à Gastuche, la rénovation de l'Académie de Musique, de l'immersion...

De belles rencontres ont eu lieu au travers des festivités comme les fêtes de la Musique, de la Saint-Georges, les fêtes de village à Bossut ou Pécrot... lors des événements culturels ou artistiques comme le Festival de Musique de Chambre, le parcours d'artistes...

De belles choses ont été réalisées comme la réfection de la rue des Moulins, les avenues Fernand Labby, des Sapins et Felix Lacourt, les rues du Beau Site, E. Vandervelde, du Bois Gibet, de la Hocaille, de la Croix, Célestin Cherpion, Allée de la Ferme du Bercuit ou encore la chaussée de Jodoigne.

Pour tous ces moments, ces projets, ces rencontres, un grand merci à tous les Gréziens et aux différents services de la Commune qui travaillent sans relâche au bénéfice de tous.

Un grand merci aussi à tous les membres des Conseils communaux et de CPAS, de la majorité comme de l'opposition, pour leur écoute, leur présence et leur volonté de faire avancer notre commune.

Le bulletin communal de cette rentrée est consacré aux élections communales et provinciales qui se dérouleront le dimanche 14 octobre. Votre choix sera d'une importance cruciale pour l'avenir de notre commune.

Quel que soit le résultat de ces élections, sachez que ces 6 années de législature bien que parfois éprouvantes, ont été source de créativité, d'enthousiasme et de volonté de servir l'intérêt général.

L'avenir vous appartient !

Le Collège communal

Luc Coisman

Echevin de la Mobilité,
de l'Environnement et des
Inondations

Sybille de Coster-Bauchau
Bourgmestre en charge
de l'Aménagement du territoire,
du Logement et de la Sécurité

Valérie Vanbever

Echevine de la Jeunesse
et de l'Enseignement

Victor Pirot
Echevin de l'Etat civil,
de la Culture et du Tourisme

Alain Jacquet

Echevin des Sports et des Indépendants,
en charge de l'Académie de Musique

Michel Jonckers
Echevin des Travaux
et des Finances

Sarah van Zeebroeck

Présidente du CPAS en charge
des Cultes et des Affaires sociales

Ce qui s'est décidé aux conseils communaux du 29 mai et du 26 juin 2018

Le Conseil communal est l'organe politique le plus proche du citoyen. Il est donc essentiel que chacun sache ce qui s'y passe.

► Jo le Jardinier

Soucieux de préserver notre environnement, le Conseil communal a approuvé la convention avec l'artiste Stéphane Dubray, Sculpteur plasticien Up-cycling Recycl'Art, mettant à disposition de la commune la statue qu'il a réalisée avec les déchets récoltés sur notre territoire. La statue, baptisée « Jo le Jardinier » a été placée provisoirement sur le rond-point du Stampia pour sensibiliser les citoyens et usagers de la voirie sur le rôle qu'ils ont à jouer dans la prévention.

► Subventions et aides

Le Conseil communal a décidé d'octroyer une subvention au profit du Télévie à l'Asbl « Au Grez des Sports loisirs » qui organise cette année encore, un rallye raquettes suivi d'un souper au Hall omnisports dont l'intégralité des bénéfices sera versée au Télévie. Les organisateurs demandaient que la Commune prenne en charge la location du Hall Omnisport, soit un montant de 108,00 €.

L'Unité Saint Etienne de Bossut a reçu une aide financière de 1.200,00 € pour son projet « Défi de vivre un camp guide et scout 0 déchet » tandis que les Aventuriers du Patro de Nethen se sont vus octroyer une aide financière de 1.648,00 € pour leur projet d'aide humanitaire basée sur l'aide au développement de l'activité éducative et culturelle au Bénin.

► Les plaines de jeux et modules de fitness

Le Conseil a également approuvé le principe d'aménagement de la plaine des Campinaires pour un montant global estimatif à maximum 80.000,00 € TVA comprise et de la zone de jeux de Nethen située rue Joseph Maisin, pour une dépense de 19.940,80 € TVAC.

Le principe d'« installation de modules de fitness » a également été approuvé moyennant une étude plus globale du projet et des lieux où seront placées ces installations.

► Conseil Consultatif Communal des Jeunes

Un Conseil Consultatif Communal des Jeunes à Grez-Doiceau sera initié à la prochaine législature. Un budget de 5.000 € a d'ailleurs été prévu et l'avis de l'Espace Jeunes sera sollicité pour la mise en place du projet.

► Modification budgétaire n°2

La modification budgétaire n°2 du budget 2018 a également été arrêtée suite à une modification apportée par l'opposition en ce qui concerne les dossiers de la plaine des Campinaires et de Nethen.



Le Collège communal,

agissant en exécution du décret wallon du 06 février 2014 relatif à la voirie communale, porte à la connaissance du public qu'une enquête publique est ouverte sur la **demande de suppression et création d'une portion du sentier 95**, à Grez-Doiceau.

La section du sentier se trouve sur la parcelle cadastrée Grez-Doiceau 1^{ère} division, section G, 1B, sise rue du Centry, après le numéro 100. Cette suppression est sollicitée par le propriétaire de la parcelle concernée.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, au guichet de l'Environnement, rue du Pont au Lin 2, **du 21 août au 19 septembre 2018 inclus**, chaque jour ouvrable (sauf les jeudis), y compris les samedis, de 09h00 à 12h00.

Sous peine de nullité, les observations et réclamations écrites doivent comporter la date, l'identité et l'adresse complètes, ainsi que la signature des réclamants et seront adressées pendant la durée de l'enquête, du 20/08 au 18/09/018 à 12h00, au Collège communal, Place Ernest Dubois, 1 à 1390 Grez-Doiceau OU par mail, à l'adresse suivante : environnement@grez-doiceau.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées auprès de la Conseillère en environnement, lors de la séance de clôture d'enquête qui se tiendra le **mercredi 19 septembre 2018 entre 11h30 et 12h00**, au Guichet Environnement, rue du Pont au Lin, 2.

Le Directeur général,
Y. STORMME.



La Députée-Bourgmestre,
S. de COSTER-BAUCHAU.



Voter aux communales 2018 : Mode d'emploi¹

Les élections approchent et se dérouleront le 14 octobre. Tous les citoyens âgés de **plus de 18 ans** au plus tard le jour de l'élection, **inscrits au registre de population de leur commune** au plus tard le 31 juillet de l'année de l'élection communale et **jouissant de leurs droits civils et politiques** seront invités à choisir pour les 6 prochaines années leurs représentants au Conseil.

En Belgique, le vote est obligatoire.

En effet, le vote est un **devoir citoyen obligatoire** pour tous (ceci vaut également pour les étrangers qui se sont inscrits au préalable à l'élection).

En Wallonie, toutes les communes voteront sur papier pour élire les nouveaux mandataires communaux et provinciaux.

Entre 8h00 et 13h00, vous devrez vous présenter au bureau de vote, muni

- de votre carte d'identité;
- et de votre convocation.

Les électeurs de nationalité belge recevront une convocation de couleur blanche.

Les électeurs européens et non-européens recevront une convocation de couleur bleue.

Les électeurs de nationalité belge recevront 2 bulletins de vote différents et estampillés au verso d'un timbre portant la date de l'élection ainsi que la mention de la commune:

- l'un de couleur blanche pour les élections communales;
- l'autre de couleur verte pour les élections provinciales.

Les électeurs étrangers, qui se seront inscrits au préalable, recevront un seul bulletin de vote de couleur blanche. En effet, seuls les électeurs belges ont le droit de vote aux élections provinciales.

Ensuite, vous pourrez vous rendre directement dans un des isolements libres afin d'émettre votre vote.

En pratique comment voter ?

- soit vous votez pour une liste en rougissant la case de tête située en dessous du nom du parti ;
- soit vous votez pour un ou plusieurs candidats d'une même liste en rougissant la case à côté du nom du ou des candidat(s) de votre choix ;
- soit vous votez pour une liste et un ou plusieurs candidats de cette liste en rougissant la case de tête située sous le nom du parti de votre choix et des cases à côté du nom des candidats de votre choix. Attention, dans ce cas, le vote pour la liste ne compte plus. Seuls les votes de préférence en faveur des candidats sont pris en compte.

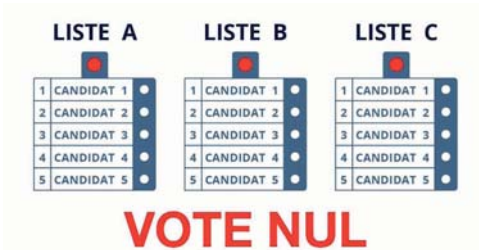
Pour être valable, votre vote doit être émis sur une seule et même liste. Vous pouvez toutefois voter pour plusieurs candidats issus de cette même liste.

Important !

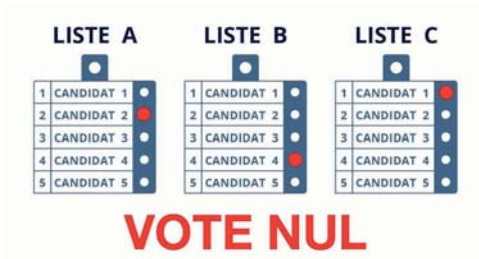
Le décret du 9 mars 2017 supprime l'effet dévolutif de la case de tête. Désormais, les votes en case de tête ne constitueront plus un « pot » dont la moitié était répartie entre les candidats pour atteindre le chiffre d'éligibilité. Ils sont désormais comptabilisés uniquement pour déterminer le nombre d'élus auxquels cette liste a droit.

Vote nul ou blanc

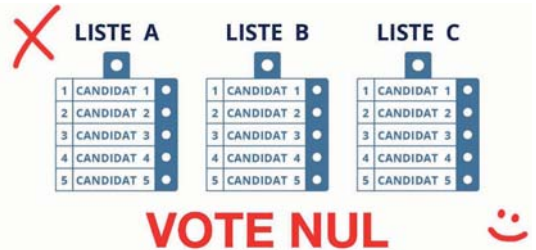
Si vous votez pour plusieurs listes différentes, votre vote sera nul.



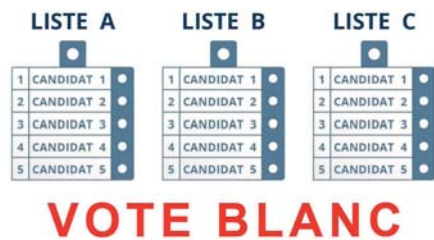
De même si vous votez pour un ou plusieurs candidats de partis différents.



Ou encore si le bulletin de vote est altéré par une marque ou un dessin en dehors des cases de vote.



Si le bulletin ne comporte aucune case rouge, il sera considéré comme **vote blanc**. Ce qui signifie qu'il sera comptabilisé dans le taux de participation mais ne sera pas repris dans les votes valables.



Une fois votre vote effectué, repliez vos bulletins de vote et introduisez-les dans les urnes prévues à cet effet. Le président de bureau de vote ou un assesseur vous restituera votre carte d'identité et votre convocation estampillée. **Félicitations vous avez voté !**



Le vote par procuration

Tous les électeurs ont l'obligation d'aller voter dans le bureau de vote indiqué sur leur lettre de convocation. Si toutefois vous vous trouvez dans l'impossibilité d'aller voter, vous pouvez donner une procuration à une personne de confiance qui, elle-même, a la qualité d'électeur.

L'octroi d'une procuration ne peut se faire que si votre absence se justifie par les motifs repris dans le tableau ci-dessous :

Motifs	Pièce justificative
Maladie ou infirmité, en ce compris d'un parent, allié ou cohabitant	Certificat médical Attention : un médecin candidat aux élections ne peut pas établir le certificat
Raisons professionnelles ou de service	Attestation de l'employeur Pour les indépendants : déclaration sur l'honneur auprès de l'administration communale
Les bateliers, marchands ambulants ou forains	Certificat délivré par le bourgmestre de la commune de résidence
Situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire	Certificat délivré par l'établissement pénitentiaire
Convictions religieuses	Attestation délivrée par les autorités religieuses
Etudiants, pour des motifs d'étude	Attestation de la direction de l'établissement fréquenté.
Séjour temporaire à l'étranger	Certificat de l'organisation de voyages. A défaut : certificat délivré par le bourgmestre de la commune de résidence sur base d'une pièce justificative ou, à défaut, d'une attestation sur l'honneur. Ce certificat doit être demandé à la commune au plus tard le 13 octobre 2018.

Le jour de l'élection, le porteur de la procuration doit se munir de sa convocation et de sa carte d'identité ainsi que du formulaire de procuration (consultez le site : <http://electionslocales.wallonie.be/electeur/procuration>) dûment complété et accompagné de la pièce justificative.

Notez que :

- les électeurs de nationalité étrangère, européens et non-européens, ne peuvent être porteurs d'une procuration que pour les élections communales, c'est-à-dire que celle-ci leur est confiée par un électeur de nationalité étrangère, européen ou non-européen. Il convient donc de donner procuration à un électeur qui participe au(x) même(s) scrutin(s) que soi.
- un électeur ne peut être porteur que d'une seule procuration.
- Les candidats ne peuvent être porteurs d'une procuration que si elle leur a été donnée par :
 - o leur conjoint ou cohabitant légal,
 - o un parent ou allié ayant fixé sa résidence principale à leur domicile,
 - o un parent ou allié jusqu'au troisième degré en cas de domiciles distincts.

La Bourgmestre attestera sur le formulaire de procuration du lien de parenté. De plus, un acte de notoriété sera joint au formulaire dans le cas où ils ne sont pas inscrits dans la même commune.

Obtenir certains documents gratuitement chez soi, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7



24h/24
7j/7

Se rendre à l'administration communale n'est pas toujours simple : vous devez libérer du temps, effectuer le trajet et parfois encore subir l'attente.

Avec l'application « mondossier » vous pouvez gagner du temps. « mondossier » est une application Internet qui permet notamment de visualiser vos données et d'obtenir les certificats suivants :

- Extrait des registres
- Certificat de résidence principale
- Certificat de résidence principale avec historique
- Certificat de composition de ménage
- Certificat de vie
- Certificat de nationalité belge
- Certificat d'un électeur belge
- Certificat de cohabitation légale
- Certificat de résidence en vue d'un mariage
- Certificat du mode de sépulture et/ou rites

Vous pouvez obtenir ces documents chez vous, gratuitement, 24 h/24. Ils ont la même valeur juridique que ceux délivrés par la commune. Vous devez disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, de votre carte d'identité et d'un lecteur de carte d'identité.

Rendez-vous à l'adresse <https://mondossier.rrn.fgov.be>

Insérez votre carte d'identité dans le lecteur et tapez votre code PIN. Une fois dans l'application, vous choisissez parmi les différentes rubriques qui vous mènent à l'information ou au document désiré.

UN DÉMÉNAGEMENT, DES TRAVAUX, UNE FÊTE DE VOISINS À ORGANISER?

**L'ADMINISTRATION COMMUNALE EST
LÀ POUR VOUS AIDER!**



Les démarches administratives sont complexes, nul ne peut le nier.

La plupart du temps, le citoyen ignore que, pour certains événements (travaux empiétant sur la voie publique, déménagement, fête de voisins, brocante,...), il est nécessaire de faire une demande auprès de l'Administration communale afin d'obtenir une autorisation appelée « Arrêté ou ordonnance du Bourgmestre en matière de circulation routière ».

Depuis peu, toutes les demandes sont gérées au sein même de l'Administration et non plus à la Zone de police.

Les arrêtés peuvent se définir en 4 groupes bien distincts :

1. Les arrêtés en matière de stationnement et d'arrêt (par exemple, pour un mariage), la pose d'un conteneur empiétant sur la voie publique, un déménagement demandant la réservation d'emplacements de parking, ...
2. Les demandes de travaux en demi-voirie ou voirie complète, généralement initiées par des sociétés.
3. Les demandes de travaux de grande envergure qui nécessitent la mise en place de déviation, de fermeture complète de voirie, ...
4. Les festivités et manifestations (Festivités de la Saint-Georges, brocante, fête des voisins, ...)

Toutes ces demandes doivent impérativement passer par l'Administration communale.

De plus, lors de l'organisation d'un **événement récréatif**, la « *fiche de renseignement d'un événement* » est un document multidisciplinaire à compléter qui reprend l'essentiel des informations nécessaires aux services d'incendie, aux services médicaux, aux services de police et aux services communaux. Celle-ci peut être téléchargée via notre site www.grez-doiceau.be.

Afin de renforcer l'information du citoyen, voici un récapitulatif des procédures à suivre afin d'obtenir toutes les autorisations en temps et en heure :

1. J'informe l'Administration de ma démarche :

La demande peut être introduite par courrier simple ou par email : commune@grez-doiceau.be

Les informations indispensables pour un bon suivi sont les suivantes :

- Date et heure
- Adresse complète
- Coordonnées complètes du demandeur
- Descriptif de la demande.

Un arrêté sera ensuite rédigé, proposé à l'avis technique de la zone de police et soumis à la signature de la Bourgmestre.

Dès sa signature, le Service Travaux prend en charge l'affichage de cet arrêté et la mise en place (pour les citoyens uniquement) de la signalisation ad hoc.

2. Je suis un citoyen :

Les démarches s'arrêtent là. Mais il est important de rappeler que seule la réception de l'arrêté signé autorise le commencement des travaux ou des festivités. Aussi, le demandeur a l'obligation de veiller au maintien de la signalisation en place et ce, durant toute la durée de la demande.

3. Je suis une société :

La société doit mettre en place la signalisation reprise dans l'arrêté. Elle peut toutefois prendre contact avec le Service Travaux afin de disposer des panneaux. De même que pour un citoyen, l'entreprise a l'obligation de veiller au maintien de la signalisation en place et ce, durant toute la durée des travaux.

L'Administration se charge de prévenir les services qui pourraient être impactés par ces arrêtés, comme les transports en commun, la zone de secours, ...

C'est pourquoi il est important de tenir compte des délais prévus par le nouveau règlement général de police qui impose :

- Pour des festivités : un délai de 30 jours avant la manifestation.
- Pour des travaux : un délai de 15 jours avant le commencement.



infos :

Jennifer Vanconingsloo :
010/84.83.20
commune@grez-doiceau.be

Anne-Laure Henne :
010/84.83.54
anne-laure.henne@grez-doiceau.be



Le gaz change!

La moitié des consommateurs belges de gaz passent à une autre sorte de gaz

Le gouvernement des Pays-Bas a décidé de réduire progressivement l'exportation de gaz pauvre du gisement de Groningen et d'y mettre un terme en 2030. De ce fait, 1,6 millions de particuliers et d'entreprises en Belgique passeront à un autre type de gaz, le gaz riche.

Notre commune est-elle concernée ?

Oui, notre commune est concernée. Selon le planning actuel établi par les gestionnaires de réseau, nous devrions passer au gaz riche durant l'été 2023. Ce planning est indicatif et peut encore être modifié.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Avant le passage effectif au gaz riche, chaque client raccordé au gaz naturel (pas les gaz en bouteilles, ni les gaz pour véhicules) devra faire vérifier tous ses appareils à gaz par un technicien habilité et éventuellement les faire régler ou adapter pour qu'ils continuent à fonctionner correctement et en toute sécurité après la conversion.

Vous serez informé bien à l'avance par votre gestionnaire de réseau de distribution (ORES) ou votre fournisseur de gaz, du moment exact où le changement se fera pour vous. Ne tardez pas pour prendre rendez-vous avec un technicien habilité. De la sorte, vous pourrez combiner la vérification de vos appareils avec le prochain contrôle périodique obligatoire de votre chaudière, ce qui limitera vos frais.

Tous les appareils sont-ils compatibles avec le gaz riche ?

La majorité des appareils sont compatibles avec le gaz riche. Certains devront toutefois être remplacés. Ce sont le plus souvent des appareils datant d'avant 1978 ou ne répondant pas aux normes légales en vigueur en Belgique (appareils achetés à l'étranger). C'est pourquoi il est impératif de faire vérifier tous vos appareils.

Les coûts de vérification et de remplacement éventuel sont à la charge du propriétaire des appareils.

La conversion aura-t-elle un impact sur votre facture de gaz ?

Le passage au gaz riche ne changera rien à votre facture de gaz. A production d'énergie identique, vous paierez toujours le même montant qu'auparavant pour votre gaz mais le calcul sur votre facture se présentera différemment.

Y-a-t-il encore d'autres choses qui changent ?

Dans certains cas, un technicien du gestionnaire de réseau de distribution devra adapter le régulateur de pression situé au niveau de votre compteur de gaz ou dans la cabine de votre quartier. Cette adaptation est totalement gratuite.

D'autres questions ?



N'hésitez pas à jeter un coup d'œil sur le site legazchange.be ou sur celui de [Ores](https://ores.be)

La rentrée de la Maison de la Laïcité Condorcet

PROGRAMME

Septembre

9/9 : participation au « salon du Bien-vivre de Grez-Doiceau »

20/9 à 19h : Inauguration de l'accès pour personnes à mobilité réduite (19h30 : Verre de l'amitié 20h : Soirée poésie)

Octobre

11/10 à 20h : conférence: "Anthropocène, développement durable ou effondrement?" avec Roland Moreau.

19/10 à 19h : "Il était une fois". Contes pour enfants avec la conteuse Jessy Kétel. La présence des parents est requise (une activité leur sera proposée).

Maison de la Laïcité
Avenue du Centenaire, 20
1320 Hamme-Mille
info@maison-condorcet.be

Novembre

Du 4 au 25/11 : Exposition Artistes en Liberté, dans le cadre des Fêtes de la St Martin de Tourinnes-la-Grosse. Samedis de 14 à 18h, dimanches de 12 à 18h. Vernissage le 4/11 à 14h.

Artistes exposants: Evelyne Defacqz, Evelyne Hamoir, Ariane Landgraf et Josiane Dewit.

8/11 à 20h : Conférence: "Le droit de choisir sa fin de vie" avec le Professeur Jacques Brotchi.

18/11 de 8h30 à 11h: Petit déjeuner Oxfam.

29/11 à 20h : « Webetic : apprendre à gérer internet au quotidien avec ses enfants et ados »

Séance d'information proposée par la Ligue des familles et Child Focus.

Décembre

22/12 à 19h30 : Banquet du Solstice d'hiver et « Christmas Songbook » avec le saxophoniste Michel Mainil.

CHÈQUES SPORT



POUR LES JEUNES GRÉZIENS
ÂGÉS DE 3 À 18 ANS

Le « chèque sport » est une intervention communale de 50 euros dans les frais d'inscription annuelle à un club sportif grézien reconnu par le Collège communal. Pour bénéficier de cette intervention, il faut :

- être domicilié à Grez-Doiceau et avoir entre 3 et 18 ans
- avoir payé sa cotisation annuelle à un club sportif grézien
- introduire le formulaire d'obtention entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2018.



Les demandes d'intervention seront traitées selon la date d'introduction et dans les limites des crédits disponibles. Le formulaire doit être complété par le club ET accompagné de la preuve de paiement.

Les documents incomplets ne seront pas pris en compte.

Le règlement d'octroi et le formulaire sont disponibles sur le site internet de la commune www.grez-doiceau.be

Renseignements : Geneviève Nadrin – 010/84.83.22



1. Session d'initiation et de perfectionnement au jogging

« Je Cours Pour Ma Forme à GREZ-DOICEAU »
Initiation (0 à 5km) & Perfectionnement (5 à 10km)

2. DÉCOUVREZ LE PLAISIR DE COURIR ET SES BIENFAITS SUR LA SANTÉ

- Vous êtes peu ou pas sportifs ?
Vous souhaitez améliorer votre forme ?
=> Le programme initiation 0-5 km est fait pour vous !
- Vous pouvez déjà courir 5 km sans vous arrêter ?
Vous souhaitez faire plus ou vous améliorer ?
=> Inscrivez-vous au programme « perfectionnement » 5-10 km.
- Santé et convivialité sont les principaux objectifs du programme
Sans esprit de compétition, dans une ambiance de groupe.
Via un programme de 12 semaines, en étant suivi par un entraîneur.

Plus de 850 personnes ont suivi une session JCPMF
à Grez-Doiceau depuis 2012 !

... ET POURQUOI PAS VOUS ?

La prochaine session débutera le mardi 12 septembre 2018.

- **Quand** : Les mardis & jeudis de 19h15 à 20h / 20h30
- **Lieu** : Au départ du Hall Omnisports
- **Coût** : 25€ (encadrement, assurances et douches comprises)

Renseignements : www.sport.grez-doiceau.be

- **Inscription** : UNIQUEMENT via Internet à partir du 12/08/2018

3. A BIENTÔT EN TENUE DE JOGGING :-)

Attention : Les sessions connaissent un réel succès et nous devons limiter le nombre de participants à 40 par programme.

AU GREZ DE LA TOILE :

FORMATIONS GRATUITES ACCESSIBLES À TOUS !

PROGRAMME DES FORMATIONS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018

- 1. ACHETER SUR INTERNET**
Dates : 8 et 9 octobre de 9h30 à 12h
- 2. GÉRER SES E-MAILS**
Dates : 11 et 18 octobre de 14h à 16h30
- 3. L'INFORMATIQUE EN TOUTE SÉCURITÉ !**
Dates : 25 et 30 octobre de 14h à 16h30
- 4. TABLETTE NUMÉRIQUE & SMARTPHONE**
Dates : 22,23 et 29 octobre de 9h30 à 12h
- 4. ORGANISER SON PC**
Dates : 5,6 et 12 novembre de 9h30 à 12h
- 5. EXCEL**
Dates : 19, 20,26 et 27 novembre de 9h30 à 12h
- 6. RÉALISER SES PROPRES CARTES DE VŒUX**
Dates : 3,4,10,11,17 et 18 décembre de 9h30 à 12h

Ces formations se donnent au Grez de la Toile,
rue du Chauffour 23 à Grez centre.

Inscription obligatoire :

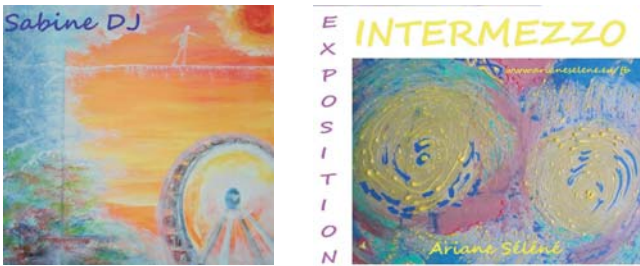
augrezdelatoile@gmail.com ou 010/24.35.89



La Galerie « Au Grez des Arts » accueillera

du 02 et au 16 septembre 2018
Sabine DJ – Ariane Séléné

L'exposition présentera les "peintures irisées" d'Ariane Séléné et les toiles de Sabine DJ, dont plusieurs sont des hommages à des chanteurs disparus (la photo ci-dessous est un hommage à Pierre Rapsat, *Illusions*) et quelques autres sont des recherches sur l'abstraction, sans oublier des paysages volontairement imaginaires.



Vernissage le 1^{er} septembre dès 14 h
Expo ouverte les WE de 11 à 18 h
Les mercredis de 14 à 19 h
Nocturne les vendredis de 18h30 à 21 h

du 21 au 30 septembre 2018
Evelyne Boudriot



« Toujours à griffonner ou à colorier un bout de papier depuis ma plus tendre enfance, je suis venue tout naturellement à me prendre au jeu de la peinture à l'âge adulte, après avoir laissé crayons, fusains et portraits.

Le style a évolué au fil du temps, du figuratif "trompe l'œil" aux collages de diverses matières, la peinture à l'huile m'a appelée voici plus de vingt ans et ne m'a plus quittée. Les années ont passé et ma signature a pris forme il y a environ 8 ans ; la géométrie et les couleurs vives, agrémentées d'une touche de féminité avec des parcelles ou l'entièreté d'un visage, ont eu raison de mon inspiration.

Les œuvres sont créées sur toile, lin ou coton, mais aussi sur bois, au gré de l'une ou l'autre brocante où chiner devient plaisir. Après quelques coups de ponçage et de patine, le support redevient vivant sous mes pinceaux et marqueurs. L'huile est présente dans la plupart, l'acrylique est venue s'ajouter suite à un joli coffret offert, qui m'a permis de m'y initier et de les mélanger.

Je vous souhaite d'entrer dans mon univers avec autant d'émotion en le découvrant que moi à le peindre. Bonne visite et soyez au rendez-vous les deux derniers weekends de septembre 2018 pour faire plus ample connaissance. »

Evelyne Boudriot

Expo ouverte les samedis et dimanches de 10h à 18h
Sur rendez-vous au 0477.991.620

du 05 au 28 octobre 2018
"Indian Story"

Carole Guth - Marianne Dzieyk
Martine Goubert



Vernissage le 6 octobre de 17 à 21h
Expo ouverte les samedis de 14 à 18h
Les dimanches de 11 à 18h
Les mercredis de 14 à 18h
Sur RV au 0486 65 66 34



du 02 novembre au 02 décembre 2018
Marie-José Bauwens



Vernissage le 04 novembre à 11h
Expo ouverte les mercredis de 14 à 17 h
Les vendredis de 14 à 18h
Le WE de 10 à 17h

PLACE

AUX

enfants



Le 20 octobre prochain, la commune de Grez-Doiceau participera, pour la 17^{ème} fois, à l'opération « Place aux enfants ».

C'est à l'initiative de la Province du Brabant wallon et de l'Association des Provinces wallonnes qu'a lieu chaque année et depuis 1995 cette journée entièrement consacrée aux enfants.

Ce jour-là, les enfants de 10 à 12 ans prennent part aux activités et métiers des acteurs de la commune. Des lieux habituellement inaccessibles leur sont ouverts pour les emmener à la découverte du boulanger, légumier, vétérinaire, pharmacien, policier, pêcheur, musicien...

Nous faisons donc appel aux commerçants, entrepreneurs, artisans et autres bonnes volontés pour les inviter à consacrer un peu de leur temps et accueillir les enfants ce jour-là.

Renseignements au service jeunesse de l'Administration communale - 010/84.83.21/20
 nadege.vandensteen@grez-doiceau.be
 jennifer.vanconingsloo@grez-doiceau.be

LES IRREDUCTIBLES NELSON

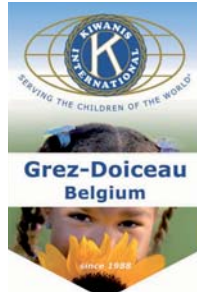
PIÈCE DE THÉÂTRE DE **JEAN-ROBERT CHARRIER**
 MISE EN SCÈNE: SANDRA DELMICHE



ESPACE CULTUREL DE NÉTHEN

5,6 OCTOBRE À 20 H & 7 OCTOBRE À 15 H

RÉSERVATIONS: LESIRREDUCTIBLES.BE/RESERVATIONS
 RESERVATIONS@LESIRREDUCTIBLES.BE - tel: 0479129807



Du rêve plein les yeux !

Le 20 juin, à l'Ecole de Clown, le Kiwanis Club de Grez-Doiceau a offert un spectacle aux enfants des institutions qu'il soutient depuis de nombreuses années.

85 enfants des Anémones, de la Petite Source, de l'Ecole de Clown, du centre de réfugiés de Louvranges, des Sentiers de la Colline (Rixensart), de la Maison

Familiale (Braine l'Alleud) et du Colombier (Houtain) ont ainsi pris du rêve plein les yeux ! "Prince - moi je rêve " créé et interprété par les Compagnons du Temps est un spectacle qui invite au bien-vivre ensemble, une valeur essentielle pour le Kiwanis! Après le spectacle, un chèque symbolique de 26.000 € a été remis aux institutions. Vous pouvez vous aussi contribuer au bien-être des enfants défavorisés : **rejoignez le comité de soutien du Kiwanis de Grez-Doiceau.**

Plus d'infos sur www.kiwanis-grez.be



Bourse aux vêtements à l'École des Champs

Il y a trois ans, parents et enseignants de l'école St Joseph aux Champs ont fait le constat qu'aux changements de saisons, le roulement des vêtements dans les armoires encombraient bien souvent les greniers. Des articles qui n'ont que peu servi étant donné la vitesse à laquelle nos enfants grandissent...

C'est ainsi qu'est née l'initiative d'organiser au sein des familles de l'école une récolte de vêtements, jouets, jeux, livres, BD et matériel de puériculture (lit bébé, chaise haute, siège auto, chauffe biberon etc...) regroupés lors d'une bourse ouverte au grand public. Le succès étant au rendez-vous pour les deux premières éditions, l'Association des Parents et l'Equipe Educative réitéreront l'expérience cette année encore. La bourse se tiendra à l'Ecole Saint Joseph aux Champs le dimanche 11 novembre de 9H à 15H. Nous vous y attendons nombreux!

Pour votre facilité et la nôtre, un bancontact sera prévu à cette occasion.

Pour plus de renseignements: bav.saintjoseph@gmail.com



Samedi 22/09/2018

La Rouwalete organise sa 6^{ème}

BROCANTE A BOSSUT

de 8h00 à 17h00

14h30: Prestation de la Fanfare
Royale de Nethen-Wez

**Réservations : 0472/75.06.04
ou 0472/07.66.72**



BOSSUT EN FÊTE

Dimanche 23 septembre

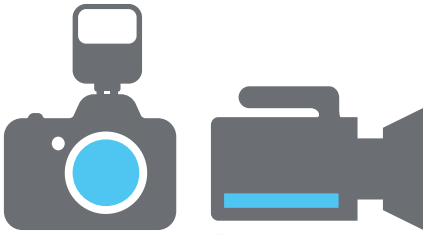
Barbecue à partir de 12h30
Concert de la fanfare de Nethen-Wez à 14h30



Réservations et infos :

Priscilla Morel 010/45.48.44
ou vandewerve.priscilla@gmail.com

250 ANS DE L'ÉGLISE ST-JEAN-BAPTISTE À NETHEN



CONCOURS DE PHOTOS ET DE VIDÉOS

- pour chaque média : 2 thèmes : patrimoine religieux ou Néthen, ses environs, son folklore, ses habitants – pour chaque thème une catégorie enfant et une catégorie ados/adultes ;

- A RENDRE POUR LE 08 OCTOBRE 2018 A l'adresse suivant : rue de Weert-Saint-Georges 91, 1390 Néthen ou à l'adresse mail : concoursphotos250ans@gmail.com

Pour plus d'information et règlement du concours : <http://paroissedenethen.be/250-ans/concours-photos-videos>

Les 8 et 9 septembre 2018 dans l'église de Néthen dans le cadre des journées du Patrimoine Expositions – Conférences – Concerts – Visites guidées – Spectacles de danse

Programme complet :
<http://paroissedenethen.be/250-ans/calendrier-des-festivites>

ARCHENNES en fête

Dessine-moi mon village



Samedi 15 septembre 2018

Place de l'église à partir de 14h

ACTIVITÉ POUR ENFANTS • JEUX PARTICIPATIFS
DÉCOUVERTES LOCALES • BARCECUE • CONCERT À 21H
toutes les infos sur Facebook «Archennes en fête»

Concert des Amis de l'Orgue

Dimanche 14 octobre à 17h
à l'église Notre-Dame de Bossut

Solistes : Makoto Akastu (violon-baroque)
Takako Yanagihara (orgue)
avec des musiques de J.S. Bach

Organisation : Les Amis de l'Orgue Historique de Bossut

Frais d'entrée : 12 EUR / 10 EUR (- 12ans gratuit)

Contact : Marie-Paule Lysy - tél : 010/86.73.30

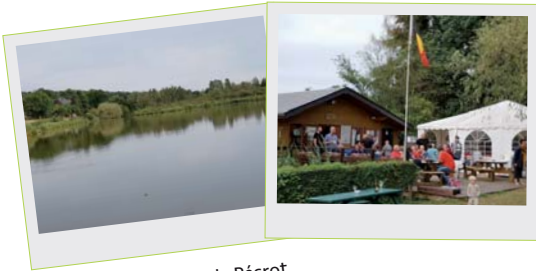
Site : <http://www.orguedebossut.be>



Barbecue au Club de Football de Pécrot le 10 juin



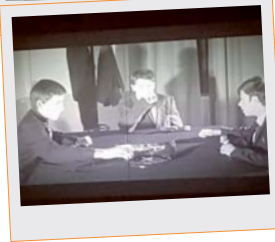
Fête de la musique le 22 juin



Barbecue à l'étang de Pécrot le 23 juin



Remise des prix à Grez-Doiceau le 25 juin



Cinéma muet organisé par l'Académie de musique le 24 juin



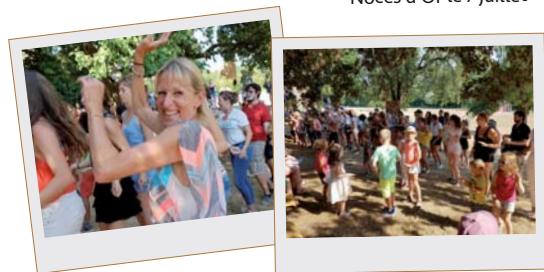
Noces d'Or le 7 juillet



Remise des prix à Nethen le 27 juin



Te Deum à Nethen le 22 juillet



Plaines à Archennes le 3 août



Grande Collecte de sang organisée par le Fonds JérémY le 4 août



Commémoration de la Borne de Ways le 18 août



Arch'en Bières les 25 et 26 août



Inauguration Taxi Grez le 28 août

Du 8 au 16 septembre

Semaine du Bien-Vivre
 semainedubienlivre@gmail.com

12 septembre

Je cours pour ma forme

Nouvelle session
 www.sport.grez-doiceau.be

15 septembre

Atelier « Cuisine des plantes sauvages »

De 13 à 18h
 Grez en Transition
 Inscription : Thérèse Lebrun
 the.lebrun@gmail.com

15 septembre

Archennes en fête

Rue de Florival, au pied de l'église
 Infos : Christophe Koninckx : 0475/44.05.15

16 septembre

Balade gourmande - Espace culturel à Néthen

10h30 balade à vélo ou à pied
 12h BBQ
 Les Amis de Néthen : 0474/20.72.47

22 septembre

Brocante à Bossut

Organisée par La Rouwalette
 Réservations: 0472/75.06.04
 ou 0472/ 07.66.72

23 septembre

Bossut en Fête

Réservations et infos :
 Priscilla Morel 010/45.48.44
 ou vandewerve.priscilla@gmail.com

28 septembre

Assemblée générale

Asbl Pérot Demain
 Béatrice Denis
 beatricedenisdebroeck@gmail.com

4 octobre

Goûter numérique

Au Grez de la Toile
 Infos et inscription : 010/24.35.89 augrezdelatoile@grez-doiceau.be

5 octobre

Cinégrez

Projection du film « : 120 battements par minute »
 Place G. Baugniet, 1b
 cinegrez@gmail.com

6 octobre

Repair Café

Rue du Beau Site
 Danielle Rouffart-Stroobants
 010/84.02.10

6 et 7 octobre

Weekend du client

Infos : <http://www.weekendduclient.be/fr/commercant/nouvelles>

6, 7 et 8 octobre

Théâtre

Nelson par les Irréductibles
 Espace culturel de Néthen
 lesirreductibles.be
 0479/12.98.07

13 octobre

Conférence

Fruitières : quelles variétés planter ? par Alain Rondia
 Rue du Beau Site, 32 à Biez
 Philippe Dendoncker pdendoncker@gmail.com

14 octobre

Concert - Eglise Notre-Dame de Bossut

17h Concert d'orgue et violon baroque
 Les Amis de l'orgue historique de Bossut
 Marie-Paule Lysy : 010/86.73.30

14 octobre

Marche ADEPS

Ferme des 12 Bonniers
 Chemin de la Trace à Nethen
 Infos : www.abpse.be

19 octobre

Souper africain au profit du village de Tshimbu

19h
 Espace culturel à Néthen
 010/86.70.37

20 octobre

Place aux enfants

010/84.83.21/20
 nadege.vandensteen@grez-doiceau.be
 jennifer.vanconingsloo@grez-doiceau.be

27 et 28 octobre

Le Grand Jeu du Changement d'Heure
 Infos : www.lgjch.be

2 novembre

Cinégrez

Projection du film « Tueurs »
 Place G. Baugniet, 1b
 cinegrez@gmail.com

10 novembre

Bingo de l'API

Espace culturel à Néthen
 0474/43.47.50

11 novembre

Bourse aux vêtements enfants, jeux, livres et matériel de puériculture

Ecole Saint Joseph aux Champs
 bav.saintjoseph@gmail.com

17 novembre

Repair Café

Rue du Beau Site
 Danielle Rouffart-Stroobants
 010/84.02.10



« LE WEEKEND DU CLIENT », JE PARTICIPE !

Le samedi 6 et le dimanche 7 octobre 2018, partout en Belgique, les clients seront mis à l'honneur lors d'un weekend dédié au plaisir du shopping.

La Journée du Client (Unizo et UCM) et Sunday Shopday (Comeos) unissent, de nouveau, leurs forces pour proposer le meilleur des deux événements en organisant le Weekend du Client. Les commerçants, les communes et les villes participants vous fêteront en vous proposant deux jours riches en rencontres et en découvertes. Au programme : cadeaux ou petites attentions, actions spéciales, châteaux gonflables, défilés de mode ...

Plus de détails peuvent être trouvés sur la page <http://www.weekendduclient.be/fr/commercant/nouvelles>. Hâte de savoir ce que vos commerçants préférés vous proposent? Découvrez le www.weekendduclient.be.

GOÛTER NUMÉRIQUE :

Le goûter numérique est un rendez-vous convivial pour partager, échanger autour du numérique, de manière ludique... et avec des petits gâteaux !

Nous passerons un agréable moment autour d'un goûter qui vous sera offert (morceaux de tarte, petits biscuits, thé/café...). Pour animer l'après-midi, nous formerons des équipes qui partageront leurs connaissances pour un quiz sur le thème du numérique.

L'objectif n'est pas vraiment de gagner mais plutôt de s'amuser et d'apprendre ! **Un après-midi dans la convivialité, la joie et la bonne humeur, ouvert à tous !**

Sur inscription :

Quand ? Le 4 octobre 2018 de 14 à 16h.

Où? @u Grez de la Toile, 23 rue du Chauffour à Grez-Doiceau

Combien ? Gratuit !

Infos et inscription :

010/24 35 89 ou augrezdelatoile@grez-doiceau.be

(attention places limitées)